

**INSTALLATION CLASSEE RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION N° 15271\*0**
**FICHE D'ACCEPTATION PREALABLE DE DECHETS NON DANGEREUX ADMISSIBLE UNIQUEMENT INERTES**
**SITE ISDI LAIMONT : Arrêté préfectoral N°2018-2288 DU 11 OCTOBRE 2018 (préfecture de la Meuse)**

Conformément à l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014 relatif aux conditions d'admission des déchets inertes dans les installations relevant des rubriques 2515, 2516, 2517 et dans les installations de stockage de déchets inertes relevant de la rubrique 2760 de la nomenclature des installations classées,  
Ce C.A.P est obligatoire avant toute admission

**C.A.P NUMERO : .....**
**Site LAIMONT**
**Identification du DEMANDEUR ( A COMPLETER OBLIGATOIREMENT )**

Raison Sociale :

Responsable :

Adresse :

Code postal :

Ville :

N° SIRET :

Téléphone :

Mail :

**IDENTIFICATION DU PRODUCTEUR DU DECHET (Chantier A COMPLETER OBLIGATOIREMENT)**

Nom :

Contact :

Adresse :

Mail :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

**Transporteur ( A COMPLETER SI DIFFERENT DU DEMANDEUR )**

Raison Sociale :

Responsable :

Adresse :

Code NACE :

Code Postal :

Ville :

N° SIRET :

Téléphone :

Mail :

 Type de véhicule :  Camion 6x4 ou 8x4

 Camion + remorque

 Autre

**Identification du déchet ( A COMPLETER OBLIGATOIREMENT )**

Désignation précise :

Activité de l'établissement du producteur :

 Aspect physique :  Solide  Granulé  Boues  Autre  Présence de blocs :  Oui  Non

**Quantité et conditionnement ( A COMPLETER OBLIGATOIREMENT )**

Quantité à éliminer :

 Ponctuel

Date prévisionnelle de livraison :

 Annuel

Fréquence de livraison :

 Conditionnement à la livraison :  Vrac  Bigs Bags  Palette  Benne bâchée  Autre

**Annexe : Extrait nomenclature de déchets**

Décret n° 2002-540 du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets, codifié aux articles R541-7 à R541-11 du Code de l'environnement

**Liste non exhaustive – La codification du déchet reste de la responsabilité du producteur de déchet**

Désignation des déchets (ne contenant pas de substances dangereuses)	Code	CASE A COCHER
Béton	170101	
Briques	170102	
Tuiles et Céramiques	170103	
Mélange de béton, tuiles et céramiques ne contenant pas de substances dangereuses	170107	
Mélanges bitumeux sans goudron	170302	
Terres et cailloux du BTP	170504	
Boues de dragage ou sable de curage du BTP	170506	
Déchets de construction et de démolition (y compris en mélange) du BTP	170904	
Terres et cailloux de jardin ne contenant pas de substances dangereuses	200202	

**FICHE D'ACCEPTATION PREALABLE DE DECHETS NON DANGEREUX ADMISSIBLE**  
**UNIQUEMENT INERTES**  
**SITE ISDI LAIMONT : Arrêté préfectoral N°2018-2288 DU 11 OCTOBRE 2018 (préfecture de**  
**la Meuse)**

**Responsabilité du producteur ou détenteur ( A COMPLETER OBLIGATOIREMENT)**

Le producteur soussigné :

- Certifie qu'il connaît son engagement de responsabilité au titre du code de l'environnement Livre V « Prévention des pollutions, des risques et des nuisances » Titre IV et s'engage à procurer toute information.
- Certifie l'exactitude des résultats d'analyse et des renseignements fournis par l'identification du déchet et à livrer un produit conforme aux spécifications de cette fiche
- S'engage à fournir toute information nécessaire quant à l'identification du déchet et à livrer un produit conforme aux spécifications de cette fiche
- S'engage à porter à la connaissance des partenaires du circuit d'élimination tout changement qui interviendrait sur le déchet modifiant les indications stipulées sur cette fiche
- S'assure que le transport du déchet est effectué suivant la réglementation et les conditions de sécurité en vigueur (assurances, habilitations, signalisation, bâchage, signature du protocole de déchargement, poids de chargement ...)
- Certifie avoir pris connaissance de nos conditions générales de vente et s'engage à les respecter.

Date :

Fait à :

Nom et fonction du responsable :

Signature :

Cachet :

**Acceptation (Cadre réservé SABLIERES DE LAIMONT)**

*Oui*             *Non*

*Délivré le :*

***La durée de validité du certificat d'acceptation préalable est d'un an***

*Si admissible, l'acceptation vaut « accusé de réception »*

*Motif du refus*

*Déchet interdit sur site*

*Impossibilité technique de réception*

*Autre*

*Nom du responsable d'admission : J.ROBINET ROUSSEL*

*Date et lieu :*

*Cachet et signature :*